

**REPUBLIQUE FRANCAISE
ALPES MARITIMES
CANTARON**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2410-01

L'an deux mille vingt-quatre, le trois octobre à 19 heures 15
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes)
étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses
séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur
Gérard BRANDA - Maire de CANTARON

Conseillers en exercice : 14
Présents : 8+5 proc
Votants : 13

Etaient présents : Gérard STOERKEL – Christian DI MARTINO – Sandrine
BARRALIS – Philippe ALLEGRINI – Jean-Marc BLANIC – Béatrice ROZIER
– Michel CORSINI

Absents excusés : Chantal BARBIER – Patrice MARTIN – Ellane CALDEI-
VIDAL – Fabrice FONTAINE – Fabienne GALLI

Secrétaire : Christian DI MARTINO

**Objet : Réhabilitation et extension des
Conduites d'alimentation en eau potable
Demande d'aides financières**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le réseau d'acheminement en eau potable sur notre commune rurale est très ancien. Les conduites qui desservent les quartiers de Tardieu, Baoussé, Rasclaou, Bégude et Cognas, sont complètement obstruées par le calcaire, ne permettant plus d'assurer une alimentation en eau satisfaisante pour les administrés et les fuites sont récurrentes parfois difficilement détectables. L'extension prévue permettra aussi d'améliorer le débit et la pression dans le réseau et une meilleure desserte des points hauts. Aujourd'hui, il est donc indispensable de procéder à une réhabilitation et une extension des conduites d'alimentation en eau potable dans ces quartiers de la commune.

Aussi, il apparaît nécessaire de demander des aides financières auprès de l'Agence de l'eau et du Département des Alpes Maritimes pour ce projet, d'une dépense estimée à 439 408 € HT.

L'Agence de l'eau pourrait participer à hauteur de 50 %..... soit 219 704.00 €

Le Département pourrait participer à hauteur de 30 %.....soit 131 822.40 €

L'Autofinancement pourrait être de 20 %..... soit 87 881.60 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **ACCEPTE** le projet de travaux de réhabilitation et d'extension des conduites d'alimentation en eau potable quartiers Tardieu, Baoussé, Rasclaou, Bégude et Cognas.
- **ACCEPTE** le plan de financement mentionné ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires afférentes à la bonne exécution de ce projet

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

Le Maire,


Christian DI MARTINO

Signé par : Gérard BRANDA
Date : 04/10/2024
Qualité : Maire